

## Relevé de conclusions de la réunion de négociation préalable du 10 décembre 2021

Dans le cadre de la réglementation relative à la négociation préalable, le SE-UNSA a informé la Directrice académique de son intention de déposer un préavis de grève pour la période du mercredi 8 décembre 2021 au vendredi 28 janvier 2022 inclus.

La réunion de négociation s'est tenue le vendredi 10 décembre de 14 heures à 15 heures

### **Participant à la négociation**

Pour l'administration :

- Mme Marie-Christine HEBRARD, Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale de la Gironde
- Mme Valérie RAGALEUX, Adjointe à la Directrice académique pour le 1<sup>er</sup> degré
- M. Paul CRUSSON, Chef de la division des personnels

Pour le SE-UNSA :

- Mme Cédrine SANCIER, Secrétaire départementale du SE-UNSA
- M. Vincent BOURGUIGNON, représentant des personnels du SE-UNSA
- M. Cédric FRONSACQ, représentant des personnels du SE-UNSA

La directrice académique ouvre la réunion en rappelant le cadre législatif et réglementaire dans lequel s'inscrit le processus de négociation.

### Réponses aux questions soulevées par le SE-UNSA

La directrice académique propose de traiter les différents thèmes en raison desquels l'organisation syndicale envisage de déposer un préavis de grève, et qui sont :

1/ Les mesures qui sont prises pour préserver le cadre de travail des personnels du premier degré, en particulier des directrices et directeurs d'école.

2/ L'état des recrutements d'enseignants (Covid et hors-covid) envisagés.

1/ Les mesures qui sont prises pour préserver le cadre de travail des personnels du premier degré, en particulier des directrices et directeurs d'école.

Le SE-UNSA insiste sur le soutien aux directrices et directeurs d'école, notamment lorsqu'il y a fermeture de classe. La mise en place des mesures, l'alerte, l'information aux familles, la remontée des données et la gestion du retour à l'école des élèves sont chronophages et ne permettent plus une gestion efficace du quotidien.

Le SE-UNSA souhaite :

- La création d'un espace dédié à l'information et aux ressources ;
- Le cadrage du retour des élèves à l'école ;
- Des consignes claires sur le distanciel / présentiel ;

- Une amélioration des outils d'échanges avec la cellule COVID ;
- Une information aux familles ;
- Un point sur les tests à l'école ;
- Une amélioration du protocole « contact-tracing » ;
- Une aide humaine administrative.

Le SE-UNSA ajoute que la situation est critique et que les tensions persistent et s'accroissent dans les écoles. Il est important de soutenir et d'accompagner les directrices, les directeurs et l'ensemble des collègues.

La directrice académique rappelle que, pour tous, la situation actuelle nécessite une adaptation au jour le jour. Un travail quotidien est mené avec les partenaires de l'éducation nationale notamment les services de la préfecture et l'ARS qui sont destinataires des éléments sur la situation épidémiologique dans les écoles. Les données sur le protocole sont ainsi partagées afin que l'ensemble des intervenants dispose du même degré d'information. La création d'un espace dédié à l'information et aux ressources est nécessaire et est à l'étude. La fiche technique, mise à jour, serait ainsi accessible via cet espace.

Concernant le retour à l'école des élèves, le règlement intérieur type départemental s'applique.

Le distanciel est mis en œuvre lorsque l'ensemble des élèves de la classe ne sont pas en présentiel pour des raisons de contact tracing. Si des parents font le choix de ne pas mettre leurs enfants à l'école, ces situations sont gérées dans le cadre de l'absentéisme ordinaire.

La directrice académique rappelle que l'ensemble des personnels de la cellule COVID, médecin, infirmières, médiateurs LAC sont mobilisés en permanence et disponibles, weekend compris. L'accompagnement par des tests salivaires est assuré par la cellule. Le déploiement des tests est réalisé en fonction de la circulation du virus. Les demandes d'autotests et de masques peuvent être adressées à l'IEN de circonscription qui transmettra au secrétariat général de la DSDEN.

Concernant l'information aux familles, un courrier type expliquant aux parents l'impossibilité d'accueillir leur enfant en cas d'absence non remplacée d'un enseignant est transmis aux IEN. Ces derniers le diffuseront aux écoles concernées.

La directrice académique précise que l'amélioration du protocole « contact-tracing » est une démarche portée au plan national par les représentants des personnels et qu'une réponse ne peut être apportée dans le cadre de cette réunion. Elle souligne, cependant, que l'alerte a été faite auprès de la préfecture et de l'ARS pour une amélioration de la procédure.

2/ L'état des recrutements d'enseignants (Covid et hors-Covid) envisagés.

La directrice académique indique que la Gironde est autorisée à recruter 60 professeurs des écoles contractuels.

54 ont été recrutés depuis la rentrée scolaire : 35 en septembre, 14 en novembre et 5 en décembre.

L'offre de recrutement pour les emplois de professeurs des écoles contractuels a été passée auprès du Pôle Emploi et publiée sur le site internet de la DSDEN ; néanmoins, il est difficile de recruter sur cette période, mais nous poursuivons nos recherches avec un objectif de recrutement de 6 contractuels supplémentaires.

Au regard de la situation sanitaire exceptionnelle, le SE-UNSA propose les solutions suivantes :

- Ouverture de la liste complémentaire ;
- Autorisation d'exercer en tant que contractuel aux titulaires en disponibilité pour suivi de conjoint ;
- L'aménagement des emplois du temps des étudiants en master MEEF.

La directrice académique rappelle qu'il n'est pas possible de réouvrir une liste fermée au plan national. Concernant les enseignants en disponibilité, on ne peut déroger au cadre national régi par la réglementation de la Fonction

#### **Division des personnels**

Tél : 05 56 56 36 46

Mél : dsden33-diper@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919

33060 BORDEAUX Cedex

30 cours de Luze – BP 919 - 33060 BORDEAUX Cedex

publique. Enfin, les masters 1 et 2 sont encadrés et l'on ne peut pas modifier les règles au vu de l'enjeu du concours et de la certification.

La problématique de recrutement s'inscrit dans un cadre global qui concerne tous les acteurs de la société.

A l'issue de la réunion de négociation préalable, le SE-UNSA indique maintenir le préavis de grève mais précise qu'aucun appel à la grève ne sera posé en décembre.

L'Inspectrice d'académie,  
directrice académique des services  
de l'Education nationale

Marie-Christine HEBRARD

La Secrétaire départementale du SE-UNSA



Cédrine SANCIER

**Division des personnels**

Tél : 05 56 56 36 46

Mél : dsden33-diper@ac-bordeaux.fr

30 cours de Luze – BP 919

33060 BORDEAUX Cedex

30 cours de Luze – BP 919 - 33060 BORDEAUX Cedex